

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 mars 2019 à 20 heures 30

Le **VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE DIX-NEUF A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/03/2019
 Date d'affichage de l'ordre du Jour : 19/03/2019

- en exercice 14
 - présents 08
 - votants 11

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Eric SCARANO	X				Christelle AUBE		X		Eric Scarano
Sabrina CORRUBLE	X				Elodie NICOLLE			X	
Dominique TALBOT		X		Stéphanie HACHE	Max DELALANDRE	X			
Stéphanie HACHE	X				Martine PAUMET		X		
Patrick VIDAL	X				Bernard TRIPONEL	X			
Marie-José VILELA	X				Yannick DUCROC		X		Jérôme SEYER
Richard SAMUEL		X			Jérôme SEYER	X			

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick VIDAL

Soumis à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 31 janvier 2019 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour

L'ORDRE DU JOUR

1) Dossier de demandes de subventions :

- Travaux rénovation de la boucherie et du logement,
- Travaux de voirie,
- Acquisition de matériel, services techniques,
- Acquisition de matériel, pour l'école,
- Travaux à la chapelle des Petites Dalles,

2) Adhésion de la commune de Sassetot le Mauconduit au Syndicat de la Plage des Petites Dalles.

3) Participation de la commune de Sassetot le Mauconduit au Syndicat de la Plage des Petites Dalles.

4) Désignation de délégués au Syndicat de la Plage des Petites Dalles

5) Convention avec Habitat 76 – Résidence Services.

6) Comptabilité : remise gracieuse, annulation.

7) Location de salle : autorisation d'encaisser un chèque de caution suite à un sinistre

8) Questions diverses.

9) Communication au Conseil Municipal.

10) Tour de table.

➤ Travaux à la boucherie

Monsieur le Maire fait circuler le dossier de rénovation de la boucherie : plans et photos transmis par la société MAD Création. Il informe le Conseil Municipal du montant prévisionnel du devis, celui-ci s'élève à 223 520 euros HT avant subventions.

Ainsi informé, le Conseil Municipal :

- Autorise, sur cette base prévisionnelle, Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR de la DSIL.

➤ Travaux voirie,

Ces travaux sont consécutifs à la réalisation de la résidence services des Pâquerettes et se feront en deux temps.

La première phase concerne une voirie sur laquelle le chantier sera développé, le devis global s'élève à 67 860 euros HT pour l'aménagement de la chaussée et les réservations de réseaux.

Ainsi informé, le Conseil Municipal :

- Vote le décompte estimatif de l'entreprise Gagneraud pour 55 023 euros HT
- Vote le devis Gagneraud pour 1 560 euros HT, études et essais
- Vote le devis Véolia pour 11 277,43 euros HT pour les passages de réseaux
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour cette 1^{ère} phase au taux maximum auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR.

➤ Acquisition de matériel (services techniques),

Monsieur VIDAL fait le point sur les besoins en matériel pour les services techniques :

- Tondeuse auto portée Iseki pour l'entretien des espaces verts (stade et lotissement de la commune) : 21 900 euros HT
- Nettoyeur haute pression thermique : 1 350.76 euros HT
- Aspirateur inox pour atelier : 341.85 HT
- Lots de 25 barrières : 1 025 euros HT
- 5 Vitrines extérieures murales (fixes) : 1 506 euros HT
- Panneaux électoraux : 670 euros HT
- Dalles amortissantes pour jeux de l'école maternelle : 3 058 euros HT

Ces matériels étant indispensables pour le travail quotidien des agents et la sécurité des enfants il demande leur inscription au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire met au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Vote favorablement sur chaque devis
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR.

➤ Acquisition de matériel (pour l'école),

Suite au conseil d'école et dans la continuité du projet d'école numérique Madame HACHE présente un devis pour l'acquisition de vidéo projecteur, ordinateur portable écran 19 pouces et tablettes iPad 9.7 pouces pour un montant total HT DE 2 976.98 euros HT.

Monsieur le Maire met au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Vote ce devis

Autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR.

➤ Travaux à la chapelle des Petites Dalles,

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux à réaliser à la chapelle des Petites Dalles :

- Traitement des écoulements sur les deux côtés,
- Aménagement du devant de la chapelle, réfection de l'escalier et de la rampe d'accès.

Le montant HT s'élève à 70 875 euros HT.

Monsieur le Maire met au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Vote ce devis
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine, du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR.

2019-03-002 adhésion de la commune de Sassetot le Mauconduit au Syndicat de la plage des Petites Dalles

Monsieur le Maire informe que le Syndicat de la Plage des Petites dalles ne compte plus, aujourd'hui, qu'un seul membre : la commune de Saint Martin aux Buneaux suite au retrait de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral qui a restitué la compétence des plages aux communes.

Pour que la plage des Petites-Dalles continue d'être gérée par un syndicat, il est nécessaire que la commune de Sassetot-le-Mauconduit décide par délibération d'intégrer le syndicat en lieux et places de l'agglomération.

La participation financière au syndicat sera versée par la commune qui assumera également la moitié des frais de surveillance avec la commune de Saint Martin aux Buneaux.

L'Agglomération Fécamp Caux littoral compensera par le mécanisme des attributions de compensation les sommes payées par la commune sur la base 2019.

Les évolutions seront à la charge de la commune.

Des délégués seront nommés par la commune pour intégrer le syndicat.

Ainsi informé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote l'adhésion de la commune de Sassetot le Mauconduit au Syndicat de la Plage des Petites Dalles.
- Accepte La participation statutaire au syndicat et la prise en charge de la cote part de la surveillance des plages avec la commune de Saint Martin aux Buneaux.
- désigne comme délégués :

- Monsieur Eric SCARANO,
- Madame Sabrina CORRUBLE,
- Madame Marie-José VILELA,
- Monsieur Bernard TRIPONEL
- Monsieur Jérôme SEYER.

2019-03-005 convention avec Habitat 76 – Résidence Services

Monsieur le maire donne lecture de la convention avec Habitat 76 sur la résidence services portant sur la répartition des emprises foncières avant et après travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

2019-03-006 Comptabilité : remise gracieuse

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur la demande de remise gracieuse la Comptable du Trésor en exercice en 2012 et 2014.

2019-03-007 Location de salle : autorisation d'encaisser un chèque de caution suite à un sinistre

Le 16 février 2019 la salle des Glycines a été louée. Des dégâts ont été constatés lors de l'état des lieux :

- Chauffage cassé
- Trous dans le mur
- Barre à rideau arrachée

En plus de ces dégâts des plaintes ont été enregistrées, tapage nocturne, musique jusqu'au matin...

Des travaux de réparation ont été réalisés par le locataire de la salle et par l'entreprise Coussin pour un montant de 55,88 euros TTC.

Cette facture (référence 00017370) a fait l'objet d'un mandat n° 180.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'émission d'un titre de recette exceptionnelle d'un montant de 55.88 euros à la locataire de la salle.

Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de porter un point supplémentaire à l'ordre du jour « restitution du réseau bibliothèque ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

L'agglomération Fecamp Caux littoral a restitué la compétence animation et gestion du réseau de bibliothèque aux communes.

Les communes peuvent décider d'abandonner le logiciel de gestion et le portail informatique actuel ou de le garder.

En cas d'abandon, il faudra acquérir un nouveau logiciel et recommencer le travail de référencement.

En cas de maintien, l'agglomération Fécamp Caux littoral compensera par le mécanisme des attributions de compensation les frais annuels de maintenance de l'ordre de 510 € par an.

Ainsi informé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide du maintien de la commune de Sassetot-le-Mauconduit dans le dispositif actuel de logiciel et de portail informatique,
- Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, le nouveau contrat avec le prestataire

Communication au conseil municipal

Modification de la fonction fréquence de la TNT à partir du 14 mai pour les antennes râteau. Cette information sera diffusée dans la feuille bleue.

Lors de la réunion du 19 février l'association des commerçants a fait savoir qu'elle ne serait plus organisatrice du marché de Noël. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent conserver cette manifestation. Une réunion avec les bénévoles et les associations d'animations locales sera bientôt organisée.

Inondations :

Deux réunions ont été organisées avec les propriétaires et les élus pour les inondations des Grandes Dalles et des Petites Dalles.

Le dossier avance au niveau du Syndicat des Bassins Versants. Le cabinet d'études a fourni ses plans. Cinq ouvrages sont prévus : Trois aux Petites Dalles et deux aux Grandes Dalles.

Le conseil d'école a eu lieu le 28 février, les effectifs sont légèrement en baisse mais il reste quand même 91 enfants scolarisés.

En téléphonie : un nouveau pylône « Orange » avec émetteur va être installé à Saint-Martin ce qui améliorera la réception aux Petites dalles. Le pylône SFR et Bouygues d'Ancretteville sur Mer sera amélioré et un pylône Orange sur Saint Pierre en Port est à l'étude. Monsieur le Maire donne ces informations sous toutes réserves, les annonces des sociétés de téléphonie s'étant souvent révélées inexactes.

Tour de table.

Sabrina CORRUBLE :

Travaille sur les dossiers téléphone et matériel informatique de la mairie.

En ce qui concerne le logement Grande Rue elle demande à ce que quelques travaux soient effectués : nouveaux radiateurs et isolation dans le grenier Monsieur le Maire répond qu'il faudra prévoir ces dépenses au budget.

Jérôme SEYER :

L'état des routes : chemin de la chapelle et sente des douaniers se dégrade de plus en plus. L'épi en bois à la plage des Petites Dalles est endommagé. Monsieur le Maire répond que les travaux de plage sont toujours en attente du département. En ce qui concerne les travaux de voirie, un inventaire sera fait par les services techniques afin de remédier au problème.

Patrick VIDAL :

A fait le tour des voiries avec Monsieur le Maire pour le bouchage des trous. Ils ont répertorié tous les points qui étaient à refaire, au total environ 803 m² de voirie. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Gagneraud. Il remet un document relatif à ces travaux à chaque conseiller.

Il donne à chacun un tableau sur lequel figurent toutes les manifestations à Sassetot et sur les plages pour la saison.

Les travaux de la mairie sont pratiquement achevés, ils ont été réalisés par les employés communaux qui procéderont ensuite à la rénovation de la salle des Glycines.

Stéphanie HACHE :

La séance de cinéma est prévue le 19 juillet 2019, le contrat a été signé. Espérons le beau temps.

Max DELALANDRE :

Signale un réverbère défectueux rue Abbé Lemaitre. Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait (étant donné le cout d'intervention avec nacelle, il est judicieux de regrouper plusieurs opérations).

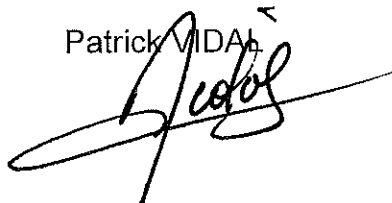
Prochain conseil : lundi 8 avril 2019 à 20 heures 30 minutes



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vingt-deux heures cinquante minutes.

Secrétaire de séance,

Patrick VIDAL



Le Maire,

Eric SCARANO.

